

No
2912 k

22 9

3810

J. E. I 117.



Montesquiou-Fezensac, Anne-Pierre de

Coup d'oeil

sur la

Revolution Française.

Par un ami
du Peuple, & des Loix.

Traduit de l'allemand par M. ***

H A M B O U R G.

1 7 9 4.

Comp. 6.011

1840

Revolutions-Kriegs...



740



De la Révolution française.

Ce ferait un bel exemple à offrir au monde que celui d'une grande nation, qui après une longue suite de siècles d'affervissement, de faiblesse ou d'apathie, s'éveillant tout à coup, remontant fièrement aux principes élémentaires de toute société, et établissant ses droits sur les bases de la justice éternelle, aurait en même temps, par le seul empire de la raison, la sagesse de poser elle même devant sa liberté des bornes qu'elle s'interdirait de franchir. Mais comment réunir à la fois ce qu'il y a de plus contradictoire, l'impassibilité de la sagesse et la puissance de l'enthousiasme ? La nation qui ferait capable de se laisser conduire par des philosophes, manquerait probablement de l'énergie nécessaire pour renverser le trône du despotisme et celui des préjugés ; cette énergie est l'apanage des passions. Si au contraire elle était composée d'hommes assez

exaltés par l'amour de la liberté pour sur-
 monter tous les obstacles, comment espérer
 que changeant tout à coup de caractère au
 jour de la victoire, ils pourraient, dans ce
 moment d'yvresse, écouter froidement, et
 suivre avec docilité les conseils de cette rai-
 son calme, qui apperçoit la vraie liberté dans
 le déspotisme des loix, et le bonheur de
 l'homme en société dans le sacrifice pres-
 qu'entier de son indépendance naturelle ?
 Il faudrait donc que le génie qui conçoit
 les révolutions put toujours en diriger la
 marche, et que la même main qui brise
 les fers du peuple fut assez forte pour tenir
 constamment ses passions enchaînées. Mais
 il en est des révolutions comme de presque
 tous les événemens de ce monde, que la
 sagesse prépare quelquefois, dont le plus
 souvent ensuite l'intrigue et les passions se
 saisissent, et qu'enfin le hazard dirige vers
 un but souvent diamétralement opposé à ce-
 lui de leur premier moteur.

La révolution française a été particu-
 lière.

rement dans ce cas. Les effets n'en sont que trop connus, les causes ne le sont pas assez. Il faut remonter à des temps fort éloignés de son époque, pour découvrir le germe des divers événemens qu'elle a produits. Les nombreuses colonies de français ennemis déclarés, depuis plus de quatre ans, de cette révolution qu'ils ont provoquée eux mêmes, lorsqu'ils étoient loin d'en prévoir les suites, se dissimulent la part qu'eux et leurs auteurs y ont eue. Exaspérés par le malheur, ils confondent aujourd'hui dans leur haine aveugle et dans leurs injustes reproches, ceux qui ont paru sur la scène depuis le 1. Mai 1789. jusqu'au 1. Octbr. 1791., avec ceux qui ont préparé l'événement du 10. Aoust 1792., anéanti la monarchie, et inondé la France du sang de ses citoyens. Envain ils voyent les premiers défenseurs de la liberté constitutionnelle tomber en foule sous le glaive des féroces tirans de la France; envain il a fallu détruire de fond en comble l'ouvrage des constituans

pour faire le premier pas dans la carrière des crimes : c'est dans cet ouvrage, fitôt et si facilement anéanti, qu'ils s'obstinent à voir le principe et la cause de ces mêmes crimes, et l'on a peine à deviner lequel ils haïssent le plus, de Robespierre ou de La Fayette.

Fanatiques adorateurs de cet ancien gouvernement français que vous censuriez il y a six ans avec tant d'amertume, ouvrez donc enfin vos yeux à des vérités évidentes; cessez d'accuser des intentions pures; cessez surtout de soumettre aux loix bizarres de votre honneur chevaleresque, les principes et la conduite d'hommes qui ont préféré la patrie à vous et à eux mêmes, des vérités éternelles à des préjugés de vanité, les intérêts sacrés du peuple à toutes les usurpations. Leurs motifs, les principes qui les ont fait agir sont hors de la sphère de vos jugemens, et les acteurs d'un aussi grand théâtre n'ont de tribunal que dans la postérité.

Mais lorsque vous les accusez de vos

malheurs, alors même qu'ils les partagent, eux qui ont tout fait pour les prévenir, eux qui y compatissaient dans le temps ou ces malheurs devaient toujours leur être étrangers, vous prendriez sans doute leur silence pour un aveu. Il faut donc qu'ils le rompent: Mais en usant du droit d'une légitime défense envers des ennemis qu'ils ne peuvent hair, ils chercheront bien moins à leur dire des vérités dures, que des vérités utiles. Il en est d'affligeantes qu'il est cependant impossible de déguiser et qu'il est nécessaire d'énoncer clairement avant d'en administrer les preuves:

1°. Que la source unique des maux de la France est dans vos propres erreurs; dans cet orgueil héréditaire, que cinq ans de disgraces n'ont fait qu'irriter, et contre le quel dix siècles de jouissance avoient irrité la nation: 2°. Que l'éclat du premier choc qui vous a renversés étoit l'effet inévitable des résistances, par tout où une grande impulsion est donnée, et que ces résistances

font v^otre ouvrage: 3°. Enfin que l'éruption du 10. Aoust, très indépendante de la première, n'est autre chose qu'une conjuration dirigée par des hommes qui n'avaient aucune influence à l'origine de la révolution, et dont vous avez créé la puissance, en affaiblissant par v^otre défection le parti dont vous auriez dû être.

On ne dissimulera pas ici que l'opinion qui a présidé à la première révolution, (car évidemment il y en a eu deux en France) a de même été le point de ralliement, et l'artificieux moyen des révolutionnaires du 10. Aoust. Cette opinion est que toute autorité émane du peuple. Mais si l'assemblée constituante est partie de ce principe et l'a proclamé, la convention nationale en a constamment abusé: elle a fait un instrument de mort d'un instrument de salut. C'est ainsi que le même élément donne la vie ou dévore, suivant l'emploi que l'on en fait; mais eut-on jamais l'injustice de confondre l'artiste intelligent qui par le secours

du feu prépare nos alimens, nos remèdes ou nos armes, avec l'incendiaire qui porte le ravage dans nos villes ou dans nos campagnes ? Aussi pour éviter le danger des distinctions, et pour trancher d'un mot la difficulté, vous avez pris le parti de nier absolument le principe. Partant ensuite de cette dénégation formelle, vous uséz au moins de la même sévérité envers les législateurs qui donnaient à cet axiome politique de sages modifications, qu'à l'égard des forcenés qui ne lui en ont donné aucune. Vous réservez même le nom d'empoisonneurs publics, à ceux qui les premiers ont mis en pratique cette doctrine, *que les rois ne sont que des magistrats du peuple ; qu'ils sont institués par lui et pour lui ; que leurs droits n'existent que par le consentement des nations, et que les droits des nations ont leur source dans la nature.* Quelqu'eloignés que vous soyez de reconnaître ces vérités, peut être seriez vous un peu surpris vous mêmes du résultat de vos assertions, si l'on vous pré-

fentait en termes précis, comme conséquence nécessaire de vos anathèmes, l'inverse exacte de ces propositions; la voici: *Les rois ne sont pas des magistrats du peuple: ils ne sont institués ni par lui ni pour lui; leurs droits ont leur source dans la nature, et les droits des nations n'existent que par le consentement des rois: D'où il résulte nécessairement qu'il a existé d'abord des rois, et ensuite des nations, et du premier mot vous voilà réduits à l'absurde.*

Mais avant de discuter les raisonnemens et les faits qui vous sont particuliers, il faut commencer par bien établir les faits généraux. Il est nécessaire de saisir quelques résultats de notre ancienne hiltorie, de considérer l'esprit qui regnait en France au moment de la révolution, et de revoir l'ensemble des événemens, avec la part que chaque classe de la nation y a eue. C'est dans l'examen de ce qui a été fait, que l'on doit découvrir ce que l'on aurait du faire, et s'il était encore possible d'y puiser

d'utiles leçons pour l'avenir, ce travail ne ferait pas infructueux. Commençons donc par nous reporter aux tems qui ont précédé la convocation des états généraux, cette époque d'espérance, de joye et de bonheur, pour ceux même à qui elle est devenue si funeste.

La Nation française avait été longtemps esclave sous l'autorité de mille tirans féodaux. La puissance de ses rois n'était guère supérieure alors à celle de leurs premiers vassaux. Ceux du second ordre même pouvaient leur résister impunément, pourvu qu'ils en eussent la force. L'intérêt des rois avait été dans ce tems d'anarchie, de se montrer les défenseurs du peuple, pour abattre les moyens de résistance que la féodalité leur opposait : alors ils avaient favorisé l'affranchissement et organisé les communes. C'étoit un moyen sur d'affaiblir leurs ennemis ou leurs rivaux. Par là ils s'étaient fait un appui du peuple, qui leur dut cette première lueur de liberté, et qui

paya ce bienfait par un grand attachement, quoiqu'au fond ses libérateurs n'eussent travaillé que pour leur propre intérêt : l'accroissement graduel de leur autorité, l'abus qu'ils en ont fait ne l'a que trop prouvé. Les officiers du prince, les magistrats, les exacteurs, exerçaient depuis plusieurs siècles la même puissance sous laquelle les seigneurs ecclésiastiques et laïcs avaient fait gémir autrefois ce qui s'appelait encore le tiers état. La servitude était à la vérité presque entièrement abolie depuis long temps : excepté dans quelques endroits malheureux, les enfans héritaient de leurs pères ; mais une différence presque aussi marquée qu'au temps féodal subsistait encore entre les simples membres des communes, et les citoyens des deux classes privilégiées. Depuis deux siècles le gouvernement ayant achevé de renverser toutes les puissances qui lui avaient fait ombrage, avait changé de système en raison du changement des circonstances. Protecteur du peuple, lorsque d'autres le ju-

geaient, l'armaient, l'imposaient, il n'était plus que son maître, depuis qu'il s'était emparé de tous ces droits. Au contraire, ces mêmes hommes dont l'autorité Royale avait combattu si longtems ou les droits ou les usurpations, s'étant rangés sous sa bannière, et en ayant reçu, pour prix de leur déférence, des honneurs, des titres, des dignités, des richesses, et la considération qui en est la suite, étaient devenus les remparts de l'usurpation. Leur intérêt était de la maintenir, parceque sous les divers noms qui désignaient le pouvoir, ils s'étaient faits les agens de toute l'action du despote contre le reste de la nation : c'étaient les cent bras de Briarée. Ainsi on voyait d'un côté une population immense livrée à tous les arts utiles, vivifiant l'agriculture, le commerce, tous les genres d'industrie, et dont les propriétés étaient gravées de toutes les dettes que le souverain avait contractées, soit pour satisfaire une ambition déréglée, soit pour l'opprimer; et de l'autre côté,

on voyait un monarque absolu, secondé dans l'exercice de son immense autorité par deux classes peu nombreuses, dont l'une prêchoit l'obéissance sous peine de damnation éternelle, et l'autre commandant les armées, ou assise sur les tribunaux, au milieu de ses satellites ou de ses bourreaux criait, obéissez ou périssez.

Les mœurs générales de la nation, le mélange que les mariages avaient amené entre les familles patriciennes et les plébéyennes, les annoblissemens, les richesses du commerce et de la finance, l'estime que la société des grandes villes accordait aux sciences, aux arts, et aux différens mérites littéraires, avaient rendu depuis quelque temps la ligne de démarcation moins sensible; mais aussi l'imprudence de la cour, cédant depuis peu à la vanité nobiliaire, avait relevé le mur de séparation entre les deux castes, en attribuant exclusivement à la noblesse tous les emplois militaires de terre et de mer, et les secours d'éducation

publique; en multipliant les chapitres nobles, et en laissant l'usage consacrer les mêmes regles pour l'admission dans les places de magistrature, et dans les premiers emplois de l'église. La Nation française était donc évidemment divisée en deux parts, l'une consacrée à travailler et à payer, l'autre à commander et à jouir. Un enfant arrivait au monde fait pour tous les emplois auxquels la considération était attachée; personne ne le lui contestait, et le roturier résigné à cette différence entre le fils du noble et le sien, ne permettait pas même à la tendresse paternelle des vœux dont un long usage lui avait fait sentir l'inutilité. On ne pouvait pas dire que cet état, au point où l'habitude l'avait naturalisé en France, fut un état de guerre; mais il faut convenir qu'une étincelle pouvait l'allumer, et que si une fois la classe la plus nombreuse, secouant les préjugés de ses pères, s'avait de demander par quel ordre des destinées elle n'était pas faite pour les mé-

mes choses que tous ses compatriotes, la nature et la justice n'auraient rien à lui répondre. C'est ce qui est arrivé; voilà la cause secrète & active de notre révolution & de la plus grande partie de ses excès (*).

Lorsqu'elle a commencé, personne n'était content en France. Le peuple des campag-

nes

(*) Entre mille preuves que la révolution a fournies, de cette haine du peuple pour les nobles, haine, qui dès l'instant de son explosion s'est montrée supérieure à tous les sentimens naturels, on ne citera qu'un exemple arrivé en Franche Comté dans le château de Mad. de Varin. Cette dame remplie de vertus exerçait particulièrement sa charité envers les malades. Infatigable dans les soins qu'elle leur rendait elle même, elle avait une pharmacie considérable uniquement destinée à cet usage. Le mouvement qui agitait la France s'étant étendu dans ses environs, son château fut assailli, & pillé par ceux mêmes qui avoient été l'objet de ses soins les plus constants. Ils poussèrent l'ingratitude au point de s'attacher à détruire le magasin des secours qu'elle leur avait prodigués. Enfin, disaient ils, en brisant les phioles qui contenaient ses médicamens, enfin elle ne nous fera plus de bien.

nes écrasé d'impôts & de droits opprésifs
 désiroit plus d'aifance & de liberté. Les
 nombreux Praticiens, autre peuple des gran-
 des & des petites villes, confeils ordinaires
 de la simplicité Villageoife, voulaient que
 tous les obstacles qui gênaient leur ambi-
 tion fussent aplanis. La noblesse des pro-
 vinces souffrait impatiement les distinctions
 de celle de la cour, & haiffait la Magistra-
 ture & le clergé. Celui-ci partagé en deux
 classes, l'une noble, l'autre roturière était
 un foyer de haines réciproques, & aucune
 des deux ne jouiffait plus de ce respect re-
 ligieux qui longtems leur avait servi de
 fauve garde. La Magistrature également
 divisée entre elle, quoique les liens de sub-
 ordination y fussent un peu plus conservés,
 n'était plus chère au peuple qu'elle avait
 mal défendu, & qu'elle opprimait souvent;
 elle était odieuse à la noblesse & au clergé,
 pour qui elle s'était rendue redoutable, &
 en guerre ouverte avec la cour dont elle
 avait souvent gêné les caprices. En pré-

sence de cette foule de mécontents, au milieu de tous ces fermens de discorde, quel était, quel pouvait être l'appui du trône? Les divisions des différens ordres de l'état, l'habitude, une sorte de superstition héréditaire, mais surtout l'armée & l'argent, ces deux moyens toujours auxiliaires l'un de l'autre.

La source de ce dernier était tarie; deux siècles de dissipation qu'avait comblée la guerre d'Amérique, suivie du désordre inconcevable de l'administration de M. de Calonne, & du stupide dérèglement de celle de l'archevêque de Sens, avaient épuisé toutes les ressources. Il n'en restait plus qu'une au gouvernement, qui ne savait pas être économe dans toute la sévérité qu'un pareil moment exigeait, celle d'assembler les états généraux. Chaque mécontentement particulier les apellait au même moment. Chaque classe de citoyens y apercevait le succès des vœux que son ambition formait en secret; & par des sentimens divers chacun tendait

au même but, pour le redressement de ses griefs personnels. Sans se faire une idée bien nette du mot constitution *), chacun en voulait une nouvelle, parceque chacun croyait qu'un changement quelconque lui ferait avantageux. En effet lorsque la convocation eut lieu, chaque assemblée des corporations différentes fut réunie en un seul point, la demande d'une constitution. Ainsi, tandis que le roi n'assemblait la nation que pour en obtenir des secours pécuniaires, la nation ne s'assemblait que pour se donner des loix nouvelles. Le roi lui en aurait volontiers contesté le droit, mais chaque député avait juré de n'accorder ni subside ni emprunt, que lorsqu'une constitution réformatrice de tous les abus aurait été acceptée par le monarque. Il fallait donc

*) En 1787. on lisait à Paris dans une assemblée d'hommes instruits un ouvrage sur la révolution d'Amérique, où le mot *constitution* était souvent employé. Un homme fort éclairé conseilla à l'auteur de mettre à ce mot une note explicative, sans quoi il ne serait pas entendu.

que le gouvernement pliat sous l'empire de la plus irrésistible nécessité. Il fut forcé de consentir à une révolution.

Si des hommes sans préjugés & sans autre passion que le bien public, des hommes tous également intéressés au bonheur & à la prospérité de la France, des propriétaires au-dessus de la corruption & des erreurs de la vanité, eussent été les représentans du peuple dans cette occasion si importante & si décisive, la fureur de l'innovation n'aurait pas écarté les conseils de la sagesse, & l'unité des motifs aurait pu diriger toutes les opérations vers un but commun. Il n'en était malheureusement pas ainsi; des intérêts très opposés avaient formé les élémens de cette assemblée, que la nation avait investie de son autorité. Un seul peuple était représenté, comme auraient pu l'être trois peuples différens. L'ancien usage honoré du nom de droit public français, n'établissait pas même une représentation égale entre 25. millions d'hommes qui couvraient indi-

stinctement la face de la france, & 200. mille privilégiés en uniforme, en sîmarre, ou en foutanne, qui pour foutenir leurs prérogatives, avaient eu jusqu'alors aux assemblées nationales, deux fois autant de députés que la masse entiere de la nation. L'égalité en nombre fut rétablie entre les deux classes de representans; si elle était loin encore d'être relative à la quotité des représentés, c'était du moins un grand acte de justice, honorable pour le roi qui l'ordonnait, & pour le ministre qui l'avait conseillé. Mais cette innovation faite par le gouvernement, en rétablissant un peu le droit naturel, ou du moins en s'en rapprochant, diminuait le respect pour les usages antiques, prouvait qu'ils n'étaient pas inattaquables, & ne faisait que mieux ressortir d'autres vérités encore trop méconnuës, particulièrement celle qui réclamait, aussi contre l'ancien usage, la mise en commun de tous les intérêts, & l'oubli de toutes les prétentions.

Le patriotisme éclairé des députés du clergé & de la noblesse, aurait dû les porter à donner cet exemple, & à ne se montrer jaloux d'être proportionnellement beaucoup plus nombreux dans l'assemblée de la nation, que par l'avantage d'y déployer plus de lumières, de zèle & de dévouement; plus ils se feraient confondus dans la grande famille, plus on les aurait vraisemblablement jugés dignes d'y conserver leur droit d'ainesse, & leur orgueil recueillerait encore le prix de leurs sacrifices. Mais la vanité ne raisonne pas ainsi. Tandis que les communes invitaient à la fraternité pour arriver à la suprématie, l'orgueil nobiliaire & clérical ne cherchait qu'à s'isoler. Après deux mois de chicanes où l'on déploya de part & d'autre plus d'érudition que de bonne foi, & qui ne servirent qu'à donner à l'opinion publique une intensité qu'elle n'aurait peut être jamais eue, la réunion des chambres fut malheureusement le fruit de la terreur que le peuple commençait à inspirer à la

cour. C'était une victoire signalée que remportaient les communes sur les ordres privilégiés & sur le roi. Ceux-ci, perdant tous leurs avantages, n'eurent pas même le mérite du sacrifice. Les autres connurent leur force : Elle était celle d'un torrent débordé, dont il est impossible de calculer la puissance & de régler la marche.

Pendant l'effervescence populaire augmentait tous les jours. Le gouvernement crut pouvoir la réprimer, comme dans des temps ordinaires, par l'appareil & par l'emploi de la force armée. Cette seconde mesure lui fut plus funeste encore que la première. Des troupes nombreuses entourèrent la capitale, & bientôt elles devinrent les auxiliaires de ceux qu'elles étaient destinées à combattre. Alors le même signal parut avoir été donné à la fois à la France entière. La violence renversa dans un jour tous les appuis de l'autorité; la révolution furieuse & sanglante s'entoura partout de débris. Après une telle explosion, il était

difficile d'espérer le retour de la confiance : elle existait moins que jamais au sein même du corps législatif. La rage concentrée d'une part, le triomphe insolent de l'autre y occupaient la même enceinte, & cette enceinte était le sanctuaire des loix : elle ne fut désormais qu'une arène. La mesure des forces y était trop inégale, & la haine trop invétérée, trop implacable, pour que le vainqueur pût être modéré. Le combat, si imprudemment commencé par les deux ordres privilégiés, ne pouvait finir que par leur destruction : elle fut totale, & la royauté, qui depuis trois siècles n'était favorable qu'à ces deux castes, & qu'oppressive pour le reste de la nation, demeura bientôt isolée, faible, & en butte à la haine réveillée d'un peuple, qui dès longtemps ne la connaissait que par d'odieux intermédiaires. Le mot de république ne fut pourtant pas prononcé ; mais l'influence du peuple sur le gouvernement fut tellement instituée, qu'il ne resta plus guère à la monarchie que le nom du monarque.

Un roi habile aurait eu alors l'art de se rendre populaire ; un roi vertueux & sans passions aurait pû l'être de bonne foi, & regagner par la confiance ce qu'il avait perdu par l'imprudence de ses prétendus défenseurs. Louis XVI. eut été particulièrement propre à ce dernier rôle ; mais s'il était sans passions, la reine qui avait un grand empire sur lui, était trop pénétrée du sentiment de sa grandeur, pour consentir à déchoir. L'intrigue à la cour suppléait à la force : l'opinion des nobles & des prêtres qui l'entouraient était l'âme de sa conduite. On ne cédait jamais que par artifice ; on ne déguisait pas même son but & ses espérances. En même temps que l'on employait secrètement tout les moyens de corruption, & que des imprudences habituelles en découvraient le mystère, le langage le plus populaire, ostensiblement dans la bouche du roi, ne servait qu'à accroître la défiance, & à dégrader le caractère royal. Le pouvoir antique était anéanti ; celui qui devait

le remplacer n'étant rien aux yeux du chef à qui il était remis, ses mains dédaignaient de le saisir. La direction des affaires retournait ainsi à ceux qui ne devaient que la surveiller, & en même temps que la constitution se créait, en même temps qu'elle organisait les diverses autorités qui devaient se balancer réciproquement, la faiblesse ou l'incurie du principal agent l'écartait de son but, & confondait ce qu'elle avait eu l'intention de séparer. La fuite de Varennes ne fut qu'un épisode assez indifférent en lui-même, puisqu'il n'influa pas sur le code constitutif; mais cependant il acheva d'avilir le monarque, de le rendre suspect, & c'est alors que son inutilité dès longtemps sentie commença à être proclamée.

Il parût se relever un moment, lorsque l'acceptation solennelle de la constitution eut fait de la royauté la clef de la voûte du nouvel édifice, & lorsque l'assemblée constituante eut donné le rare exemple de sagesse & de grandeur de se licencier elle

même, après avoir mis la dernière main à son ouvrage. Cet acte de vertu trop peu admiré semblait devoir produire les plus heureux effets, & cependant c'est lui qui a tout perdu, parceque le gouvernement constitutionnel avait besoin de s'affermir par le concours de ses instituteurs, & parceque les élections trop précipitées, ont été faites avant que la loi qui en fixe le mode, eut passé à la réforme qu'elle a reçue lors de la révision *).

*) On dira peut être & avec raison que les conditions de propriété exigées par la constitution de 1791. pour être électeur, même après la révision, étaient beaucoup trop faibles. Mais cette faute, ainsi que toutes les autres que l'on a remarquées dans la constitution, ont la même origine. Les grands propriétaires de France avaient inspiré une défiance si générale & si fondée, que l'on a toujours craint de remettre le sort de l'état dans leurs mains, & qu'au lieu de se rapprocher d'eux, on n'a jamais cherché qu'à les éloigner. La constitution de 1791, ne pèche pas parcequ'elle contient, mais parce qu'elle lui manque; & ce qui lui manque est l'effet du danger qui paraissait attaché à chaque

On devait naturellement prèsumer, qu'un nouveau corps législatif composé d'éléments homogènes, aurait sur le précédent des avantages infinis. Après deux ans & demi de discussions politiques, il devait être formé d'hommes très éclairés. L'intérêt seul des électeurs devait au moins les porter à choisir des hommes vertueux. Mais la fuite de Varénnes, ayant tout à coup créé un grand danger public, & excité une vive indignation, avait ameuté de nouveau & accrédité les assemblées de jacobins: elles ne retentissaient que de cris d'allarme & de fureur. Ce moment de crise que l'assemblée constituante n'avait pû prévoir, était précisément celui des élections ordonnées avant cette époque. Les assemblées populaires, alors au plus haut degré du pouvoir & de la fermentation, s'emparèrent du choix des

concession. C'est dans ce sentiment, que l'on trouvera l'horreur pour les deux chambres, la restriction du veto, & tant d'autres principes d'anarchie.

députés & le dirigèrent dans le sens des passions qui les agitaient; leurs orateurs, les moteurs obscurs des mouvemens désordonnés qui avaient souillé la première révolution, se trouvèrent presque partout les dépositaires de la confiance nationale, & apportèrent à Paris toute la présomption de leur ignorance, toute l'insolence de leurs succès anarchistes, & toute la férocité à laquelle ils devaient leurs premiers triomphes. C'est ici que commence la seconde révolution.

Dès son début la nouvelle assemblée trahit son secret; mais la ridicule insulte qu'elle essaya de faire à la dignité royale, fit en même temps connaître le bon esprit qui regnait alors à Paris. Un cri général d'indignation, força les nouveaux législateurs de retirer le décret insultant, par lequel ils avaient cherché à dégrader le chef du pouvoir exécutif. Cependant on vit bientôt, que par le funeste effet des circonstances où elle était née, l'assemblée législative fe-

rait divisée en deux partis; que les hommes estimables & éclairés y pouvaient tout au plus balancer par leur nombre l'impétuosité des perturbateurs; & que si ces derniers parvenaient à se donner l'appui de la multitude, ils auraient bientôt écrasé leurs adversaires. Désorganiser la garde nationale qui était fidèle à la constitution; honorer le crime & la révolte en décernant un triomphe aux soldats de Chateaufieux; faire du mot sans-culotte un titre honorable, du bonnet rouge un signe de ralliement, de la consécration des arbres de la liberté l'emblème d'une liberté nouvelle; gêner par toutes sortes de moyens l'administration royale, & en avilir sans cesse les agens; dépraver la morale publique par les plus virulentes déclamations; provoquer la guerre pour achever d'échauffer les esprits, & pour faire agir le puissant ressort de la crainte; tels furent les moyens employés par le côté gauche de l'assemblée législative; & la lutte inégale entre lui & le côté droit produisit

un mal incurable. Dans l'assemblée constituante, une lutte semblable avait rallié le peuple aux vrais principes de la liberté : dans celle-ci, elle l'en écarta entièrement, les lui fit hair, & la doctrine pure de Vaublanc ne fut plus distinguée par la nouvelle opinion publique, des déclamations de d'Espresménil. Ce que la violence, la corruption, & la fuite constante d'un plan désorganisateur opéraient à Paris, l'ascendant des jacobins l'exécutait dans toute la France. Ils entouraient de toute la force d'opinion dont ils disposaient, leurs créatures dans le corps législatif; ils décriaient leurs vertueux, mais faibles antagonistes & sapaient, d'abord, ouvertement ensuite, la royauté constitutionnelle dont ces derniers étaient l'appui.

Le rôle des députés jacobins, de ces hommes qui n'avaient rien à perdre & tout à gagner, se trouvait cependant circonscrit par la constitution qu'ils avaient été forcés de jurer de nouveau, au moment de leur

installation. Elle leur refusait le pouvoir de gouverner, ainsi qu'elle ôtait au roi celui de faire des loix : quoique revêtus du pouvoir législatif, ils étaient astreints à n'enfreindre aucun des articles qui formaient le code constitutif. Des citoyens qui auraient vu la sûreté de leur existence & de leurs propriétés dans l'observation stricte de leurs devoirs, auraient donné l'exemple d'une fidélité religieuse à la constitution. Des hommes sans propriété, sans autre existence que la faveur éphémère d'une populace effrénée, yvre d'un pouvoir exalté par eux, proclamé par eux sans limite, & alors déposé dans leurs mains; de tels hommes, aussi avides de richesses, que privés de lumières & dénués de pudeur, se voyaient donc trompés dans leur attente, & ne pouvaient réaliser leurs coupables vûes qu'en renversant tous les obstacles que la loi leur opposait. Au lieu de la force morale & régulière qu'ils tenaient d'elle, il leur fallait une force irrégulière & active dont ils pussent

sent

fent disposer à leur gré. Pour que cette force eut quelque apparence de légitimité en se mettant au-dessus des loix, il fallait qu'elle parut émanée de la source même de tous les pouvoirs : c'est alors que prenant & donnant la partie pour le tout, on appella peuple ces troupes éffrenées d'hommes accoutumés à vivre d'un travail pénible, & dont aux dépens du trésor public, l'inaction, le libertinage, & la docilité, devinrent plus lucratifs que les travaux honêtes & utiles qui, jusques-là, les avaient alimentés. Dès lors les cris forcés d'une multitude soldée furent honorés avec un respect hypocrite du nom imposant de volonté du peuple, par ceux mêmes dont ils n'étaient que les organes. Le citoyen paisible frémissait dans son asyle devant ce nouveau souverain, qui semblable à un torrent renversait tout dans sa marche. Ce dangereux maître se rendant tous les jours plus coupable, s'absolvait lui même de tous ses crimes. La terreur générale fut bientôt l'ir-

réfragable appui de cette nouvelle puissance : rien ne fut impossible à ceux qui la dirigeaient, dès qu'ils eurent eu l'audace de la légitimer par le plus absurde abus des mots. Une troupe à leur solde eut ordre d'aller insulter le roi dans son palais : c'était à les entendre, le peuple mécontent qui daignait s'exprimer lui même. Une autre troupe plus nombreuse & plus chèrement payée vint bientôt après l'y affaillir avec tous les instrumens de destruction ; c'était la volonté souveraine qui se déclarait contre un tyran. Cette prétendue volonté exprimée dans les mêmes formes, osa poursuivre jusques dans le sanctuaire des loix, le malheureux prince qui était venu s'y mettre à l'abri des fureurs dirigées contre sa personne ; les loix s'abaissèrent devant cette autorité qu'on osa dire nationale ; & dans un jour il n'exista plus en France aucun vestige, ni de cet édifice antique qui avait étonné l'Europe pendant 1400. ans, ni de cette constitution élevée sur tant de débris, & jurée un an aupara-

vant avec tant d'unanimité. Alors fut proclamée avec un enthousiasme stupide cette égalité, chimérique si elle n'est pas subversive de tout ordre, & qui ne peut s'appliquer à l'état de société, qu'avec toutes les modifications que la nature y a mises elle même, & qu'y ajoutent nécessairement tous les jours l'industrie humaine, les transactions, les besoins, la force & la faiblesse. Alors furent renversées toutes les barrières, qui pour le bien commun, avaient été posées devant l'ignorance & les passions, pour les empêcher de diriger le choix des représentans du peuple. Alors des massacres froidement ordonnés & impunément exécutés au sein de la capitale & de plusieurs grandes villes, furent l'horrible signal du renversement de toutes les loix. Alors des divers repaires du crime & de la dissolution, fut tirée par acclamation une horde de scélérats, pour représenter, non le peuple français, mais ceux qui en avaient usurpé le nom. Alors la république fut pro-

clamée sans discussion, sans examen, sans même que la majeure partie des nouveaux députés fut réunie; alors la fidélité aux sermens fut un crime, la propriété fut un crime, le gouvernement ne fut plus qu'une chaîne de forfaits, ou d'actes de démence.

La convention nationale, dont les entreprises furent tout à coup si audacieuses & si coupables, cette convention formée contre toutes les loix existantes, était dans sa composition, le résultat de la dégradation continuelle que toutes les idées politiques & morales avaient subies dans le cours d'une année. Les hommes vertueux de la précédente législature en avaient été soigneusement écartés. L'élite des factieux y avait seule été conservée. Mais tel avait été l'effet de la perversité générale qui régnait à cette époque funeste, que Brissot & ses adhérens, chefs des précédens factieux, devinrent en quelque sorte l'espoir de la nation, & que l'excès du vice qui leur était opposé, leur donna presque l'éclat de la vertu.

Depuis le supplice du roi, des torrens de sang inondent la France. Ils n'ont cessé de couler au gré de chacun des personages qui exerçaient individuellement la souveraineté, que lorsque le directoire de tant de fureurs, craignant d'en devenir victime à son tour, fut parvenu à organiser le meurtre sous une apparence légale, & à se faire personnellement de toutes les autorités. Pour faire ce dernier pas, il avait trouvé moyen d'envelopper dans ses proscriptions toutes les influences rivales. La même tactique dont les Brissotins s'étaient servis pour s'élever, fut employée pour les détruire. Une insurrection leur avait donné le 10. août le pouvoir suprême : une autre insurrection modélée sur la première le 31. Mai suivant, leur arracha l'empire, & laissa sans concurrens le parti qui dirigeait la multitude.

Cependant à la nouvelle de l'attentat commis par les factieux les 31. Mai 1. & 2. Juin 1793. contre la représentation na-

tionale, un mouvement d'indignation que n'avait excité ni le meurtre du roi, ni le renversement de la constitution, éclata tout à coup. Dans la plus part des départemens méridionaux de la France on courut aux armes, on cessa de reconnaître les décrets de la convention. Jamais position ne fut plus critique: la terreur pénétra un moment au sein du fameux directoire: il paraissait prêt à périr au milieu de ses triomphes. C'est alors que receillant ses forces, Robespierre créa en quinze jours une constitution informe, impraticable, absurde, mais excessivement populaire, & se hâta de la faire adresser à toute la France. Là, les factions toutes puissantes la firent accepter par la force; là, l'ignorance ou la lassitude de l'anarchie la firent adopter comme un refuge; là, elle fut regardée comme le tombeau de la convention, & tout était bon à ce prix; enfin partout elle fut reçue; les insurrections, désormais sans prétexte, s'évanouirent comme l'ombre, ne laissant après elles

que de nouveaux motifs de vengeance ; & quelques résistances partielles ne furent plus que des rébellions poursuivies avec toute la puissance nationale.

L'illusion des français ne fut pas longue : La guerre étrangere fournit alors un prétexte à la plus étonnante entreprise, qui put être formée dans un pays , où fermentaient depuis cinq ans toutes les idées de liberté. Les événemens variés de la guerre, singulièrement propres à nourrir l'inquiétude générale & à faire sentir le besoin d'unité dans le gouvernement, portaient à en comprimer les ressorts. Cette force nécessaire dans la circonstance, étant diamétralement opposée à l'essence d'une constitution populaire, on osa dire, & ce fut sans la moindre réclamation, qu'il fallait suspendre l'usage des loix qui venaient d'être si solennellement acceptées ; & l'infatigable génie du grand directeur des destinées de la france, inventa le mot de gouvernement révolutionnaire. Celui de dic-

tature qui n'effrayait pas la liberté romaine, n'eut pû convenir au libertinage français. La dictature eût paru écarter les nombreux agens révolutionnaires, que semblait appeler au contraire un gouvernement fait pour eux, & honoré de leur nom. Ce gouvernement, tout de circonstance, fut organisé de manière à porter son autorité, aussi loin que le voudraient ceux qui en feraient investis, & cependant par la magie de ce mot, il ne parût avoir qu'une existence momentanée, par conséquent non allarmante pour la liberté. On commença par l'adapter à la conduite de la guerre, dont on eût soin d'exagérer les périls. Bientôt chaque revers fut présenté comme l'effet d'un complot, & le droit de vigilance intérieure sur les traitres dût être aussi illimité que le pouvoir militaire. Un code révolutionnaire remplaça toutes les loix existantes; des tribunaux révolutionnaires furent dégagés sur toute la surface de la France, des formes conservatrices de la liberté & de la vie; le plus

sacré des droits du peuple, le droit d'élire
 les magistrats fut anéanti, toujours provi-
 soirement, & remplacé par des nominations
 arbitraires. La disposition absoluë du trésor
 national, cessa d'être soumise à la censure
 publique par la nécessité d'une discussion
 & d'un décret; & pour la première fois,
 on vit la dilapidation dégagée de toute res-
 ponsabilité. Enfin on précipita dans les
 cachots, sous la dénomination vague de
 gens suspects, tous les propriétaires demeu-
 rés en France, contre lesquels on n'avait
 pu diriger d'accusation spéciale; le comité
 de salut public déjà investi de tous les pou-
 voirs, reçut encore le droit exclusif de choi-
 sir ses victimes parmi les détenus, & son
 ordre non motivé, est pour ces milliers de
 malheureux le ciseau des parques. Le con-
 seil exécutif offrait encore une ombre d'admi-
 nistration soumise à des règles positives &
 connues: son abolition fut le dernier pas
 vers la tyrannie; & pour achever d'étouffer
 les murmures au sein de la capitale, au sein

même de la convention , les deux chefs les plus accrédités de la commune de Paris , Chaumette & Hebert ; le plus puissant des premiers factieux , Danton ; la plus innocente & la plus respectable des victimes du 10. août , Mad. Elisabeth , envoyés par le comité de salut public au tribunal révolutionnaire , ont été immolés dès le lendemain de leur mise en jugement.

Tel est en ce moment l'état de la France. Douze cent mille combattans bien payés , tandis qu'il n'existe plus de fortune publique ; bien nourris aux frontières , tandis que la famine regne dans l'intérieur ; séduits surtout par l'espoir du partage de toutes les propriétés confisquées , versent à grands flots leur sang , & font admirer leur courage en combattant contre l'Europe entière. L'Europe fait de vains efforts pour détruire le monstre anarchique qui la menace d'un bouleversement général. Les mots de liberté & d'égalité , sont toujours les mots de ralliement d'un peuple plus opprimé qu'il ne le

fut jamais. Un corps de représentans usurpateur de tous les pouvoirs, les a tous abandonnés à neuf de ses membres, affervis eux mêmes aux volontés d'un despote leur collègue & leur maitre *). D'un mot

*) Au moment où cet écrit allait paraître, un coup de foudre a renversé Robespierre, & son sang infâme a coulé à la même place où il avait fait répandre celui du vertueux Louis XVI. de Marie Antoinette, de Mad. Elisabeth, &c. La justice divine a voulu seule se charger de la vengeance, seule elle l'a poursuivi; les hommes n'ont été que son instrument. Robespierre n'a point été jugé, ses complices ont été ses assassins. Des forfaits imaginaires, des forfaits sans preuves, ont été allégués, contre celui qui avait tant de crimes à expier. Des cris de fureur ont provoqué sa mort, & il semble qu'on lui ait appliqué les principes développés dans son opinion contre le roi, à qui il ne croyait pas nécessaire de chercher des preuves pour le condamner. C'est la tactique du 2, 7bre. qui à été employée contre lui, & sans doute cette tactique de cannibales dont il fut l'inventeur, servira plus d'une fois encore à purger la terre des monstres qui, depuis deux ans, n'en connaissent pas d'autre. En attendant, le pouvoir dictatorial subsiste, le crime continué de regner,

il peut ébranler contre celui qui oserait lui résister, les jacobins de Paris dont il est l'organe, ceux de la France entière que le même ressort fait mouvoir, & la foule immense des jolotes auxquels il prodigue à son gré les fruits de son pillage, & promet les dépouilles de ses victimes.

Les prisons regorgent partout d'innocens, dont le crime est d'avoir encore des propriétés, & qui déjà sont dévoués à la mort. Aucun tribunal légal n'existe, aucun magistrat du peuple n'est l'ouvrage de son choix: les seules loix en vigueur sont celles du code révolutionnaire, & ce sont des loix de sang; la liberté de la presse tant de fois proclamée, le secret des lettres tant de fois déclaré inviolable, le droit d'énoncer librement sa pensée tant de fois garanti, rien de toute cela n'existe plus. Des lettres interceptées, des lettres anonimes sont admises

& à moins que les yeux des français n'achèvent de se défiller, un scélérat de plus ou de moins ne change rien au tableau.

au nombre des preuves légales. Un écrit, un simple propos font autant de crimes capitaux, & l'impudeur est telle, que ces motifs font hautement énoncés dans les jugemens. L'âge, le sexe, le malheur, les vertus, rien n'ément ces tigres. Les representans envoyés dans les départemens & aux armées partagent tous les pouvoirs du comité, & cependant font tellement dépendans de lui, que, si rapellés par son ordre, ils n'obéissent pas sur le champ, ils font dépouillés de leur titre de députés à la convention, de ce titre jusqu'ici reconnu indépendant de toute autorité.

Enfin les droits qu'avaient, ou qu'exerçaient en France légalement ou illégalement, les rois, les ministres, les corps de magistrature, les intendans, les commandans militaires; le comité de salut public les réunit tous, sans avoir comme ses devanciers au-dessus de lui ni le frein des loix, ni celui des mœurs publiques. La convention même, n'est plus qu'un vain simulacre; elle est aussi

asservie que le reste de la nation. Chacun de ses membres peut craindre à chaque instant d'être arrêté dans la nuit suivante, & d'être exécuté le lendemain. Il n'est pas jusqu'au colosse jacobin qui ne frémissé devant le comité de salut public, depuis qu'un scrutin épuratoire arbitrairement employé, expulsé de la société, au gré du dictateur, tout membre qui ose contrarier son avis, & qu'une motion imprudente ouvre les cachots au motionnaire, ou le conduit à la guillotine. Ainsi tout ce que l'histoire nous raconte du regne de Tibere, du tyran Phalaris, & des trente tyrans d'Athènes, ne peut être assimilé, au regne actuel de la liberté illimitée en France *). Quel fera le

*) La chute de Robespierre paraîtrait devoir tirer la convention de l'asservissement où elle était réduite; mais la nation n'en ferait pas moins esclave; & d'ailleurs, quelle idée peut on avoir d'une assemblée assez vile, assez dégradée, pour signaler sa toute puissance par des assassinats? S'il y a quelque chose au-dessous de la honte d'avoir été dominée par un homme tel que

terme de cet état violent ? Il est difficile de le prévoir. La convention s'est fait prier tour à tour de ne pas quitter son poste tant que la guerre durera, & de ne point faire de paix. Ainsi la guerre prolongée autant que le pillage pourra l'alimenter, les massacres prolongés tant qu'ils favoriseront le pillage, voilà le cercle de ses destinées *); & ce qui peut être est encore plus

Robespierre, c'est la maniere dont la convention vient d'en secouer le joug.

- *) La scène paraît changée depuis l'époque où l'on faisait ces pronostics. Il semble que l'opinion publique se prononce fortement contre le système de terreur, & contre les jacobins. Il semble que la majorité de la convention nationale opprimée jusqu'à la mort de Robespierre, reprend un peu de courage, & cherche à rappeler quelques principes de morale & d'ordre public; à l'abri des quels elle espère se sauver. Mais elle ne peut retracer les crimes de ses oppresseurs sans se déclarer leur complice, ou sans proclamer sa lâcheté; par conséquent sans appeler sur elle même la haine, ou le mépris. Aussi quelle timidité dans le petit nombre de dispositions reprimantes dont elle a fait l'essai ! Elle a commis, ou laissé commettre longtemps

funeste, l'avilissement du plus honteux esclavage fera l'horrible résultat de la généreuse résolution que la France avait prise en 1789. de régénérer ses loix, de restaurer ses finances, & d'établir le bonheur public sous la sauvegarde d'une représentation permanente & d'une royauté limitée.

Il résulte de l'ensemble des faits que nous venons de parcourir, qu'avant d'avoir prononcé le mot de révolution, la nation entière, excepté le roi, en voulait une; & qu'au moment où le mot a été prononcé, la noblesse & le haut clergé l'ont autant redoutée que le roi & n'en ont plus voulu. Il en résulte, que cette volonté de résistance de la part du roi & des deux ordres privilégiés à ce qui était alors la volonté générale de la nation, excepté eux, les a
désig-

avec éclat tous les crimes; elle fait le bien ténébreusement; on dirait qu'elle agit alors contre son institut. Est ce une telle assemblée qui peut sauver le France, régénérer la morale publique, donner un gouvernement à son pays & la paix à l'Europe? (*Note du traducteur.*)

désignés comme ennemis à la masse entière du peuple, & que cette inimitié du moment, réchauffant de vieilles haines, a porté tout à coup l'animosité au dernier degré. Le peuple était disposé à la confiance dans le roi : la double représentation que de sa seule autorité, & contre l'avis des notables, il lui avait accordée, l'avait infiniment prévenu en sa faveur. Mais lorsque l'on vit ensuite le gouvernement chercher à rendre cet acte de justice inutile, en favorisant en secret la séparation des chambres, & les prétentions de la caste noble ; lorsque bientôt après, le roi voulut se rendre redoutable par l'appareil militaire dont il s'entourna, toute confiance fut perdue ; le besoin d'avoir un point de ralliement, des propagandistes & des espions, créa les jacobins, & la multitude devint l'armée de ceux qui n'en ayant point, se crurent dans la nécessité de combattre. La rapidité des premiers événemens, l'éclat des premiers succès, la création subite & presque spontanée de trois millions

de gardes nationales; la réunion presque'aussi prompte du peuple des armées au peuple des villes & de la campagne, étaient le fruit de l'exaltation des esprits, & par contre coup lui donnaient une nouvelle force. Aussi dépassa-t-elle bientôt les bornes, qu'auraient voulu lui donner ceux même qui avaient imprimé le premier mouvement. Ceux ci ne voulaient point usurper l'empire; la fuite l'a bien prouvé; ils ne voulaient que surmonter les obstacles qui s'opposaient à leur mission, & du 11. au 15. Juillet ils furent tous applanis. Mais cette époque de leurs succès étant celle de l'évasion subite du cte. d'Artois, des princes de Condé & de Conti, des plus intimes amis de la reine, des ministres les plus accrédités & des personnages les plus considérables de la noblesse & du clergé, la popularité que la cour affectait en vain ne fut regardée que comme l'effet de la crainte; ses intentions furent plus que jamais suspectes, & l'on ne vit dans l'émigration qui se multipliait journal-

lement, qu'un point de ralliement dangereux qui se préparait hors du royaume. Des imprudences faites à Versailles donnèrent plus de confiance aux soupçons. De là, les journées des 5. & 6. Octob., l'enlèvement du roi de Versailles, & sa captivité à Paris, afin d'ôter tout espoir à ceux qui voulaient, sous son nom, lutter contre la volonté nationale. Ainsi le roi n'a perdu tout à coup la confiance qu'il avait acquise, & qui seule pouvait sauver la France & lui, qu'en soutenant dans le début les prétentions des privilégiés, & en conservant la politique héréditaire d'appuyer le trône sur les bases de la prépondérance de la noblesse. Les deux castes privilégiées de leur côté, se déclarant à la fois alliées du trône & ennemies de la représentation nationale, ont accoutumé le peuple à ne plus séparer ces deux idées, ont par là provoqué elles mêmes leur destruction, & ont mis un obstacle invincible au retour de la confiance entre le chef de la nation & ses mandatai-

res. Cette disposition des esprits, tant dans le corps législatif que dans le peuple, a eu la plus malheureuse influence sur la constitution. A force de redouter les intentions secrètes du roi & les intentions publiques de ses affidés, le corps législatif, beaucoup trop éconôme des prérogatives du trône, à privé la royauté de plusieurs attributs nécessaires. Ainsi l'explosion du 14. Juillet, l'incendie des chateaux, les premiers meurtres, la captivité du roi, l'institution des jacobins, la destruction de la noblesse, l'abolition des principaux appuis de la royauté, les vices même de la constitution, sont autant de fruits de la présomption des nobles, de leur conduite hostile, & du vernis de perfidie répandu sur le roi, par la contradiction trop évidente entre ses déclarations patriotiques, & ses rapports connus avec les plus ardents ennemis de la révolution.

A la place de cette funeste résistance, & de l'état de guerre qui en a été la suite, que l'on se représente un moment le roi à

L'ouverture des états généraux, invitant les trois anciennes fractions du peuple français à confondre ensemble leurs intérêts, & déclarant lui même qu'il n'en aurait jamais d'autres que ceux de la nation. Qu'ensuite, une réunion franche & loyale eût en effet dirigé vers le seul but du bien public, toutes les délibérations, toutes les lumières, tous les sacrifices, le roi & la noblesse s'identifiaient de plus en plus à la nation ; celle-ci se ferait élevée sans que les autres s'abaissassent, & les seuls abus, dangereux même pour les hommes qui en profitaient, auraient disparu devant une législation méditée dans le calme des passions, appuyée du concours de toutes les volontés,

Malgré les orages non interrompus au milieu desquels l'assemblée constituante a continué ses travaux, elle n'avait cependant tiré du grand principe de la souveraineté du peuple, que peut être elle eut moins généralisé si elle avait eu moins à combattre, elle n'en avait tiré que les conséquences qui

pouvaient fervir à établir un gouvernement fans abus, & une liberté fans licence. L'autorité royale avait perdu fon indépendance des loix, & le droit usurpé de les faire dont elle avait joui longtems; mais le roi, investi exclusivement du pouvoir exécutif, était, par la loi même, hors de toute atteinte perfonelle. On s'était garanti de fes erreurs & de fes paffions trop longtems & trop fouvent fatales; mais on avait confervé fa vigilance active toute entière. En environnant de dangers les infidèles agens de fon pouvoir, on l'avait mis lui même fous l'égide de l'inviolabilité, & fi par l'effet des circonftances qui viennent d'être expofées, la constitution n'était pas fans défaut, toutes fes bafes du moins étaient bonnes, & les moyens d'en effacer les taches avaient même été prévus.

Si au moment de l'amniftie, insolemment dédaignée parce qu'elle avait été précédée de la convention de Pilnitz, la nobleffe eût ceflé de regarder l'état de citoyen comme

une dégradation; si elle avait témoigné par son retour en France qu'elle croyait à la bonne foi du roi, & à la sainteté de ses sermens, c'est alors qu'elle lui aurait effectivement donné une grande preuve d'attachement; car elle aurait fait passer dans le cœur & dans l'esprit du peuple la conviction où elle aurait paru être; & ce sacrifice de l'amour propre eut pû réparer tous les maux passés. Dès que les nobles auraient cessé de se regarder comme une nation particulière, au milieu de la nation française, on aurait commencé à les y regarder comme l'élite de la nation. Un respect involontaire, la vieille considération qui n'était pas encore oubliée, se feraient rattachés à eux; ils auraient repris une grande influence sur les opinions; d'ailleurs, en consentant franchement, à n'être point supérieurs en droits à leurs concitoyens, ils leurs demeuraient supérieurs en richesses, & cet avantage qu'ils se feraient fait pardonner, les aurait constamment aidés à acquérir la supériorité des

lumières qu'il faut bien toujours finir par reconnaître. Devenus alors le rempart du trône constitutionnel, peut-on sçavoir jusqu'ou une nation enthousiaste & routinière aurait porté à leur égard les mouvemens de sa reconnaissance, en suivant la trace de ses habitudes ?

Mais quand bien même ce tableau ferait un peu embelli ; du moins des hommes, fortis de la fange en secouant le flambeau de la haine ; ces hommes qui ont deshonoré la France par tant de forfaits, seraient encore plongés dans le néant ; l'Europe ne ferait pas ebranlée jusques dans ses fondemens ; le vertueux Louis XVI. respirerait sur ce trône, qu'un généreux dévouement aurait plus affermi que les conquêtes & le despotisme de Louis XIV, & les noms jadis chers à la nation, quoique dépouillés de leurs vains titres, auraient encore joui de la superstition des souvenirs.

On était malheureusement plus éloigné que jamais à cette époque décisive, d'adop-

ter à Coblentz, des mesures de conciliation. On n'y soupirait qu'après l'ancien régime tout entier, sans la plus légère modification. L'illusion y était complète sur la foiblesse comparative des nobles, opposés à la masse de la nation française. L'un des frères du roi parcourait l'Europe pour intéresser tous les souverains à leur cause; la convention de Pilnitz leur faisait espérer des secours puissans & prochain, & au lieu de se rendre au vœu du roi & de la France entière, au moment où le voile de l'oubli venait d'être jetté sur le passé, les gentils hommes se précipitaient en foule hors des limites du royaume, s'y réunissaient en troupe, s'y exerçaient à l'art des combats, & ne déguifiaient point l'intention & le desir de rapporter le fer & le feu dans le sein de leur patrie. Pouvaient-ils donc esperer que le peuple français serait assez généreux pour ne point user de représailles, assez juste pour ne les pas étendre aussi loin que l'y porteraient la crainte & l'indignation qu'on chercherait à lui inspirer ?

C'est alors, c'est à cet instant que l'on peut marquer comme l'origine de la seconde révolution, qu'est née cette guerre ouverte entre les jacobins & le trône, guerre qui a fini par le renversement de la monarchie. La fuite de Varennes en a été le signal: c'est à cet événement funeste qu'il faut rapporter la nouvelle autorité que les sociétés populaires ont reprise sur les esprits, l'explosion du système républicain, & la détestable composition du nouveau corps législatif qui a été envoyé pour l'établir. Quel reproche n'ont donc pas à se faire ceux qui ont donné au roi ce dangereux conseil? Ils avaient sans doute de bonnes intentions; mais ils n'en ont pas moins perdu la France; & tout ce que l'assemblée constituante avait fait pour réparer cette grande faute a été inutile, parceque les mêmes hommes qui l'avaient préparée, n'ont cessé d'agir dans le même sens. Si à cette époque les partisans de l'ancienne royauté ne cachaient plus leurs projets de contre révolution, les jacobins de leur côté

ne dissimulaient pas davantage leurs desseins de vengeance. C'est cette haine réciproque, & l'éclat des projets hostiles de la noblesse, qui ont légitimé, aux yeux du peuple, des actes de férocité inouis. C'est le besoin de vaincre qui a créé des chefs nouveaux à cette nation qui, dans ses anciens chefs, ne voyait plus que des ennemis. Dès que l'on est parvenu à rendre pour les oreilles françaises le mot noble, synonyme d'Anglais & d'Autrichien, il a dû être cent fois plus odieux, parce qu'il présentait à la fois l'idée de la perfidie & de l'ingratitude, pour tant de bienfaits reçus de la patrie : c'est ce qui est arrivé ; c'est ce qui a doublé l'ascendant des meneurs populaires, la fureur de leurs satellites, la force de l'impulsion générale ; c'est ce qui a conduit le roi sur l'échafaut & ce qui y conduira des milliers d'autres victimes innocentes : ces vainqueurs féroces croient n'avoir plus besoin d'otages.

Plus les préparatifs qui se faisaient en Allemagne devenaient menaçans & étaient

exagérés par les émigrés français, plus l'importance des jacobins devenait grande & les résolutions du désespoir faciles à inspirer. La conduite de la noblesse donnait beau jeu pour persuader au peuple, que le roi était l'allié secret de l'empereur: la fable du comité autrichien fut imaginée alors. Elle était absurde, & n'inspira que de l'indignation aux hommes de bon sens; mais elle parut une démonstration à la multitude prévenue. Bientôt la disposition des esprits fut telle, que déclarer la guerre à l'Autriche, c'était en effet la déclarer au roi, & la déclaration eut lieu. Rien n'était prêt pour cette guerre étrangère, ainsi rien n'était plus imprudent que de la brusquer; mais ceux qui dirigeaient à la fois les tribunes du corps législatif, les orateurs des groupes, & les fansculottes des fauxbourgs, allaient à leur but, se préparaient par là un nouveau moyen d'accuser le roi, & songeaient bien moins au salut de la patrie, qu'à se rendre nécessaires. Bientôt les armées prus-

fiennes & autrichiennes, suivies des frères du roi & de la foule des gentils hommes émigrés, & précédées d'un manifeste arrogant, s'avancèrent sur les frontières, & se disposaient à réaliser leurs menaces. Désormais l'alliance de la noblesse, du trône & des étrangers ne parût plus équivoque: toute entreprise contre eux fut présentée comme une juste représaille, & c'est en effet sur les frontières des Evêchés que se donnait le signal de la catastrophe du 10. août, & des massacres du mois de 7bre suivant. De là cette chaîne de malheurs & de crimes, sur lesquels un scélérat obscur & hipocrite a fondé la plus honteuse tyrannie. L'imprudence & la présomption lui en ont aplani le chemin; des succès qui n'ont pas eu d'autre cause, ont achevé d'affermir son exécration puissance, ou celle de ses pareils.

Lorsqu'en 1792, les armées alliées pénétrèrent en France sous la conduite du premier général de l'Europe, il devait croire, sur la foi des émigrés, que cette entreprise

lui ferait aussi facile, que la réduction de la Hollande le lui avait été en 1787. On ne peut supposer qu'ils aient eu l'intention de tromper leurs défenseurs; ainsi c'est de la meilleure foi du monde, qu'au moment le plus vif de l'effervescence française, ils pensaient & affirmaient, que l'on attribuait à la nation un enthousiasme de liberté qu'elle n'avait point *), & qu'il suffirait d'abattre quelques têtes coupables pour rétablir l'empire des anciennes loix. Les prussiens, disaient-ils, n'auront qu'à se présenter, ils disperseront un troupeau de lâches perturbateurs, privés aujourd'hui des seuls hommes qui sçavaient les conduire à la victoire; le parlement achèvera par ses arrêts, ce que

*) Le roi avait été jeté en 1791. dans la même erreur par les mêmes personnes; & au retour de Varénnes il avoua, qu'il avait été fort surpris de l'unanimité des vœux de la France pour une constitution nouvelle. On lui avait toujours dit le contraire, & il ne cacha point alors, que c'est ce qu'il avait vu, qui le décidait à accepter la constitution.

les foldats de Frédéric Guillaume auront préparé par une marche triomphale. C'est pour accomplir ce deſſein, qu'auffi avisés dans leurs jugemens que dans leurs pronostics, ils obtinrent contre toutes les loix des nations policées l'arrestation de La Fayette, alors victime volontaire de sa fidélité à Louis XVI: ils le destinaient à être le premier exemple de la justice royale. Cependant, au lieu de cet empressement qui devait faire accourir les français audevant de leurs libérateurs, au lieu de cette hospitalité tant vantée, & de l'abondance qui devait la suivre, les prussiens dans les plaines de Champagne ne virent autour d'eux qu'un désert & un vaste tombeau. Peu s'en fallut que vaincué par l'esprit général des français, bien plus que par leurs armes, la plus belle armée de l'Europe, à peine à la moitié de sa course, ne renouvelat l'exemple de Sarratoga. Il en périt de misère une partie considérable; le reste ne dut son salut qu'à l'habileté de son général, & fut trop heureux de pouvoir

s'échaper du pays, dont la conquête ne devait être qu'un jeu pour elle *). Tel fut le funeste effet d'un incurable aveuglement. Cette campagne à jamais déplorable n'a servi qu'à rallier de plus en plus les français au parti de la convention nationale, qu'à accraître l'ascendant des scélérats qui la gouvernaient, & qu'à accélérer le supplice du roi. Cette triste expérience ne déffilla pourtant pas les yeux de ceux qui l'avaient provoquée.

Le

*) Les émigrés accusent encore le duc de Brunswick d'avoir trahi leur cause en se retirant, au lieu d'attaquer les français à Châlons, & de poursuivre sa marche victorieuse jusqu'à Paris. La vérité est que ce prince a jugé sa position en grand homme de guerre. Sa communication déjà longue de 20. lieues, était assaillie des deux cotés par des armées ennemies qui grossissaient tous les jours; ses convois n'arrivaient plus; le pays ne lui fournissait rien: vainqueur à Châlons, il n'en était pas moins forcé à la retraite, vaincu il l'était à capituler: il prit donc le seul parti qu'il eut à prendre. Aulieu de l'accuser, les émigrés n'ont de reproches à faire qu'à eux-mêmes, de l'avoir trompé sur l'esprit qui regnait en France, & de lui avoir dicté un manifeste qui seul suffisait pour jacobiniser tous les français.

Le commencement de l'année 1793. pouvait devenir une époque salutaire. Peut-être était il temps encore, non d'éviter le malheur irréparable du jugement du roi, mais de prévenir la plupart des maux qui l'ont suivi, en donnant une nouvelle direction aux esprits. L'horrible catastrophe du 21. janvier plaçait constitutionnellement la couronne sur la tête du prince royal, & la régence dans les mains de Monsieur. Les premiers actes que ce prince avait à faire pouvaient être décisifs. Le supplice du roi venait d'indigner la majorité de la nation qui n'était pas encore familiarisée avec l'idée d'un crime aussi atroce. La constitution de 1791. avait été violée, mais elle était encore la seule loi existante : son inexécution était une calamité publique. L'anarchie était totale; l'insolence brutale des jacobins devenait tous les jours plus insupportable; tous les corps administratifs étaient attaqués ou menacés; la convention elle même était divisée en deux partis acharnés qui s'availlisaient

E

journallement à l'envi l'un de l'autre. Il n'existait en France, dans la masse générale des esprits, qu'un sentiment dominant, la haine de l'ancien régime & de ses accessoires. Cette vérité était évidente : elle ne pouvait être ignorée d'aucun de ceux qui avaient fait la Campagne de 1792. Ainsi l'on devait sçavoir à Ham, qu'avant tout, il était indispensable de rassurer les français sur cet objet de leur irréconciliable aversion, & pour y parvenir il n'était aucun moyen plus sur que de débiter par une reconnaissance formelle de la constitution de 1791. cette conséquence apparente de la part du Régent n'en était pas une réelle, puisque la violation presque continuelle de cette loi depuis le moment de son existence lui donnait des prétextes assez plausibles du refus qu'il avait fait de venir se ranger sous son empire. Aucun acte public émané de lui ne constatait son opposition, il pouvait dire qu'il n'avait pas pris les armes contre la loi, mais contre ses infracteurs ; qu'il appelait

à lui tous les français fidèles au serment qu'ils avaient prêté à la constitution; qu'il rentrait en France accompagné seulement de ceux qui l'auraient jurée; & en effet, il devait y paraître aussitôt que son manifeste, s'y montrer accompagné de Lafayette & des constituans qui avaient mérité quelque estime, & tout faire pour acquérir la popularité. L'instant était décisif; il renouvelait le rôle de Henri IV.; l'ancienne passion des français pour le sang des Bourbons pouvait renaître; chaque excès de la convention & des jacobins grossissait son parti; l'inquiétude de l'avenir se joignait en sa faveur aux remords du moment, & peut être cette révolution aurait été plus générale & plus rapide que la première. Au lieu d'écouter cette courageuse inspiration de la sagesse, le conseil de Ham publia un édit semblable à ceux de Louis XIV. & cette fausse démarche est peut être celle qui a le plus irrévocablement détrôné la race des Capets.

De nouvelles combinaisons dirigées par le

même esprit de vertige relevaient alors toutes les espérances aristocratiques. L'Angleterre, la Hollande, & l'Espagne prenaient une part active dans la coalition, & déjà sur les rives de la Lippe & du Rhin on ne traçait plus que des plans de vengeance, on ne disputait plus que sur le genre des supplices que l'on infligerait aux coupables.

Deux années de revers, ou du moins d'efforts inutiles, n'ont pas encore défabusé les émigrés français. Ils se flattent toujours qu'une victoire décisive viendra tôt ou tard, les rétablir dans leurs biens, dans leurs prééminences, & leur procurer l'ineffable plaisir de se venger. Envain toutes les forces de l'Europe ont échoué contre des soldats de réquisition; envain un Pichegru, un Jourdan placent leurs noms obscurs à côté des plus grands noms; leurs ennemis se bercent encore d'espérance; ils sont plus loin que jamais de convenir qu'ils se sont trompés, & par le plus étrange renversement de toutes les idées raisonnables & justes,

leur haine attribuë la mort du roi, la confiscation de leurs biens, le massacre de leurs familles, bien moins aux brigands qui ont conçu & exécuté ce plan destructeur, qu'aux auteurs de la constitution de 1791. qui avait pour base un roi & une monarchie héréditaire, & pour but la garantie des personnes, & celle des propriétés.

Le plus spécieux des raisonnemens qui servent à appuyer cette assertion, c'est que les constituans ayant, pour ainsi dire, ouvert la tranchée devant l'ancien gouvernement français, ce sont eux qui ont frayé le chemin du crime à leurs successeurs. On les accuse d'avoir les premiers dégradé la royauté, de lui avoir enlevé ses appuis, & par conséquent d'avoir rendu sa destruction facile. On leur reproche d'avoir accrédité des maximes subversives de toute subordination, des maximes qui ont atténué jusqu'au sentiment des devoirs les plus sacrés. Enfin, ajoute t'on, sans l'assemblée constituante, sans la constitution qu'elle a

proclamée, il n'y aurait eu ni assemblée législative, ni convention nationale; sans le 14. juillet, les 5. & 6. octb. 1789. sans la captivité du roi à Paris, sans son arrestation à Varénnes, il n'y aurait eu ni 20. juin, ni 10. aoust, ni 2. & 3. 7bre. 1792. ni 21. janvier, ni 16. octob. 1793. &c. &c. C'est donc de leurs mains que les meurtriers du roi tiennent les armes avec les quelles ils l'ont égorgé.

Lorsque l'on veut ainsi remonter aux causes premières & rapprocher les extrêmes les plus disparates, en faisant abstraction de tous les intermédiaires, & de toutes les causes secondes, il est aisé de faire prendre le change. On ne s'écarterait pas de cette manière de raisonner, en disant que si le gouvernement avait été éconôme; si pour combler l'énorme déficit des finances en présumant plus librement le peuple, il n'avait pas voulu anéantir jusqu'aux remontrances des corps de magistrature; s'il ne s'était pas mis dans l'indispensable nécessité de recou-

rir à la nation & de la convoquer; il n'y aurait pas eu d'états généraux, & la monarchie & le gouvernement feraient encore ce qu'ils étaient il y a 20. ans. Ainsi tous les ministres des finances depuis Sully, tous les rois depuis Henri IV. seraient les complices de Robespierre, & peut être même faudrait-il remonter plus haut. Cette manière d'argumenter ne prouve autre chose, sinon que tous les événemens du monde sont liés par une chaîne invisible. Mais lorsque l'on veut raisonner avec précision sur des faits, il est nécessaire de partir d'un point fixe. Arrêtons nous donc à celui de la convocation des états généraux en 1789. puisque c'est de là que partent les griefs. Or vous tous qui aujourd'hui ne vous souvenez plus que de vos pertes, vous ne pouvez disconvenir qu'à cette époque vous vouliez rétablir les finances, mais à condition qu'à l'avenir la nation seule aurait le droit de créer des impôts, & de se faire rendre compte de leur emploi; vous vouliez que le

roi n'eut plus le droit de donner des lettres de cachèt; vous vouliez lui ôter les arrêts d'attribution, la police des lettres, la censure des livres, le déplacement arbitraire des officiers; vous vouliez même réduire à certains cas, & soumettre à certaines conditions le droit d'annoblir. Ainsi, n'eussiez vous déterminé que ces différens articles sur lesquels tous les cahiers de la noblesse sont uniformes, il entrerait donc dans votre plan de réstreindre l'autorité royale; vous pensiez donc alors que l'autorité des états généraux lui était supérieure. Eh bien! tout ce qui est arrivé depuis est émané de ce principe: alors il était le vôtre, c'était celui que professait la nation entière, & peut-être en aurait elle usé d'une manière toute différente, si la confiance eut prévenu l'usage de la force. Ceux qui l'ont détruite cette confiance si désirable, ont seuls amené tous les maux dont vous vous plaignez. Dès que l'attaque ou la défense ont été nécessaires, il n'était plus possible de prévenir l'abus de

la victoire. Ce qui est donc évident aux yeux de tout homme impartial, & ce que vous vous dissimulez en vain aujourd'hui, c'est que dans le principe vous étiez aussi des Novateurs, & qu'ainsi vous avez perdu le droit d'en faire un chef d'accusation contre ceux qui pensaient comme vous, qui n'ont pas, ainsi que vous, changé de principes suivant les circonstances, & qui ont continué d'exécuter vos ordres, & de suivre la ligne que vous aviez tracée. Vous fentez vous même encore une partie de ce qu'alors vous ne craigniez pas d'avouer hautement; vous fentez que sans de grands changemens, les playes de l'état étaient incurables. Vous étiez appelés à les guérir: ce n'est que dans cette vue que vous nommiez des représentans: vous étiez donc dans l'intention d'adopter, ou de faire adopter ces changemens, pourvu cependant qu'ils n'attaquassent que faiblement vos prétentions & vos jouissances.

C'était une constitution que de toutes

parts les français demandaient. Peut-être ce mot dont il n'est presque aucun Cahier des Baillages qui ne soit chargé, ne présentait-il un sens ni parfaitement net, ni parfaitement semblable à tous ceux qui l'employaient alors. Il est assez généralement convenu aujourd'hui qu'il signifie principalement la distribution des pouvoirs. On peut critiquer sans doute le résultat de ce travail: il a été fait par des hommes, ainsi il ne peut être parfait; il fut empoisonné par l'intrigue, tourmenté par des résistances, troublé par des passions de tout genre: ce sont encore autant de causes d'imperfection; mais comment ceux mêmes qui dans les assemblées primaires ont fait de cette opération une loi impérative à leurs délégués, transplantés aujourd'hui sur les bords du Rhin, peuvent-ils leur faire un crime de l'avoir entreprise? Leurs véritables reproches devraient donc porter sur l'ouvrage en lui-même, ou sur les moyens employés à sa confection. Quant aux moyens, l'assemblée

constituante en a-t-elle eu le choix? Vous venez de le voir, & sur ce point le récit des faits vous a répondu d'avance. Quant à l'ouvrage en lui même, il faut bien que malgré ses défauts il eût quelque mérite, car il ne convenait ni aux fauteurs du despotisme, ni aux promoteurs de l'anarchie. La constitution de 1791. était donc également répressive de la licence & du pouvoir arbitraire, qui simultanément avaient conjuré sa perte: ni l'un ni l'autre ne pouvaient régner qu'en l'anéantissant. Son renversement a été le premier pas des anarchistes dans la carrière du crime, & son plus bel éloge est d'avoir été censuré avec la même amertume, dans les cabinets de Coblenz & dans les repaires des jacobins.

Elle est devenuë pour vous un objet de risée par son existence éphémère, & par la faiblesse qui, dites vous, a livré ce misérable avorton aux premières attaques dirigées contre lui. C'est encore un de vos argumens favoris contre les constituans: il faut cons

venir en effet que leur ouvrage n'a pû résister qu'à vos efforts; mais quelle loi eut été assez puissante, pour lutter à la fois avec avantage contre un corps législatif sacrilège dont elle réprimait les entreprises, & contre la royauté indignée d'y voir des bornes à sa puissance? Ses deux défenseurs légaux l'attaquaient ou l'abandonnaient, au lieu de la défendre. L'un était assisté du concours de tous ceux qui seuls, à votre gré, ont conservé le dépôt de l'honneur français. L'autre était secondé de tout ce qu'il y a de plus vil & de plus effrené dans le peuple. De quelque côté que se fixat la victoire, la constitution de 1791. eut été renversée: le roi vainqueur eut traité ses auteurs de rebelles: les anarchistes triomphans les ont traités de royalistes, & les ont proscrits comme tels. Depuis le jour où le sort s'est décidé pour le parti que votre abandon a rendu si fort, il n'a pas été fait une action publique qui ne soit en opposition manifeste avec les loix dont vous accusez impitoya-

blement les auteurs, en même temps que vous les chargez des crimes de ceux qui les ont enfreintes. Lorsque des loix, qui par elles mêmes ne font que des êtres moraux, font exposées sans défense au déchainement de toutes les passions, il faut bien qu'elles succombent; mais la rage de leurs ennemis ne prouve ni leur injustice, ni même leur insuffisance: car est il possible de juger de l'effet qu'elles auraient produit, lorsqu'il est si notoire qu'elles n'ont jamais été mises en pratique? Malgré leur fort, malgré les imperfections qu'elles ont dû aux circonstances sous lesquelles elles étaient nées, elles font encore un monument de la raison écrite, & peut-être reprendront elles un jour l'empire qu'elles n'auraient jamais dû perdre, lorsque mille factions se succédant tour à tour, auront achevé de convaincre les français qu'il faut chercher le bonheur aussi loin d'une liberté sans bornes, que d'une autorité sans limites. Voilà ce que vous redoutez sans oser en faire.

Paveu. Quoiqu'il en soit, il est de la plus absurde injustice d'envelopper dans la même proscription ceux qui ont fait des loix & ceux qui les ont détruites, & il faut une prévention bien aveugle pour admettre la moindre analogie entre ces deux extrêmes.

Cette prévention, ces erreurs de l'esprit & du jugement qui ont eu une si grande part aux malheurs de la France, & qui s'opposent encore aux seuls moyens qui resteraient peut être pour y mettre un terme, font elles donc impossibles à déraciner ? elles ont un dernier appui plus difficile à ébranler que les autres, parcequ'il donne moins de prise au raisonnement. Parmi ceux qui se sont attachés à la cause malheureuse que tant d'hommes & de trésors engloutis n'ont rendue que plus désespérée, il n'en est pas un qui ne se croye martyr de l'honneur & de la fidélité. Tout gentilhomme qui n'a pas embrassé leur parti est indigne de ce nom ; tout français patriote est à leurs yeux un homme deshonoré ;

& de leur coté cependant, les hommes sur qui porte un arrêt si fevère, croient leur honneur parfaitement intact, & leur fidélité mieux prouvée que celle dont leurs implacables ennemis font parade. A qui déférera-t-on le jugement de cet intéressant procès, si ce n'est au juge en dernier ressort de toutes les opinions & de toutes les actions humaines, à la raison? Elle n'est d'aucun pays, d'aucune circonstance: elle plane sur les préjugés & sur les passions; & dans tout pays, ainsi que dans toutes circonstances, c'est elle qui prépare en secret les arrêts de la postérité. Cependant avant de soumettre à son tribunal cette question délicate, il est nécessaire de l'éclaircir & de l'analyser.

Tout français devait fidélité à sa patrie & au roi. Ces mots ont été longtemps synonymes, & alors le principe n'admettait aucune distinction. A-t-on dû en faire une à l'époque de la révolution? Est il vrai qu'alors on a dû voir d'un coté le roi & de l'autre la patrie? Ou bien que la patrie

& le roi ont toujours du paraître réunis dans la personne du monarque & dans ses intérêts privés, tandis que tout ce qui n'était pas lui ne devait être compté pour rien par un citoyen fidèle ? C'est sans doute cette dernière opinion qui a prévalu dans l'esprit des princes & des gentilshommes français qui ont quitté la France en 1789. 90. & 91.

Cependant en admettant cette supposition ; il semble que c'est autour du roi qu'ils auraient dû se rallier : c'était une étrange marque de fidélité à lui donner que de l'abandonner seul à la merci de ceux que l'on regardait comme ses ennemis, & de susciter tous les jours contre lui des haines plus actives. Mais si le roi, moins jaloux de ses droits qu'on ne l'était pour lui, avait regardé comme sa gloire véritable d'immoler à la liberté publique les tristes jouissances de l'ancien despotisme, qui n'était point du tout analogue à son caractère ; s'il s'était attaché de bonne foi à la révolution ; s'il avait cru devoir plus de sacrifices au bonheur

heur de 25. millions d'hommes, qu'à la vanité de 100. mille nobles, qui deux ans auparavant murmuraient & cabalaient contre son gouvernement; s'il avait sincèrement voulu n'être que le roi constitutionnel des français, sans noblesse, sans décorations, sans trésor public à ses ordres, c'est donc contre lui que l'honneur aurait armé ces prétendus martyrs de leur fidélité? Il fallait nécessairement ou qu'ils prissent ce dernier parti qui sans doute n'est pas entré dans leurs calculs, ou qu'ils revinssent vivre sous les loix nouvelles que le roi aurait consenties, ce qui n'y est pas entré davantage, puisqu'ils ont fait précisément le contraire; ou qu'ils s'imposassent purement & simplement un exil volontaire & paisible, loin d'une patrie ingrate devenue inhabitable pour eux. Il semble que la fidélité dont ils se vantent prescrivait le second parti, celui de marcher sur la même ligne que le roi; & la constitution une fois acceptée, il n'en restait aucune autre à prendre; cependant cette époque a été précisément marquée par une émigration nouvelle. Cette conduite si discordante avec un véritable attachement pour le roi, semblerait indiquer que la nob-

lesse française était bien moins attachée aux prérogatives du trône, qu'aux droits féodaux, aux titres honorifiques, au privilège exclusif de toutes les fonctions publiques & de toutes les dignités, & à l'or qui en rehaussait l'éclat. On est loin cependant de faire à une classe nombreuse d'hommes qui ont pu se tromper, sans cesser d'être très purs & très estimables, l'injure de penser que des motifs aussi indignes d'eux soient les seuls qui leur aient mis les armes à la main; mais du moins il paraît démontré qu'ils auraient dû les séparer davantage de la cause particulière du roi, & qu'un zèle plus désintéressé aurait pu le servir plus utilement.

Ceux qui ont siégé au côté gauche de l'assemblée constituante, ou qui ont professé la même doctrine, & qui en conséquence sont hautement accusés d'une criminelle infidélité, ont eu à la vérité une conduite toute différente. Ils n'ont jamais pensé que le titre de gentilhomme effaçât celui de citoyen; ils ont cru que l'on pouvait respecter le roi & la royauté, sans adorer les usurpations royales & ministérielles; ils n'ont point regardé comme inhérent à la dignité royale le droit de faire les loix, & par conséquent

d'être audeffus d'elles; la seule lecture des capitulaires leur avait fait penfer, que le plus grand roi dont s'honore la france, n'avait pas eu cette prétention. Son existence plus moderne, fans délégation fpéciale, ne leur a paru qu'une ufurpation, & porter le cachet du despotifme *). Ils ont regardé la volonté nationale comme le principe de la souveraineté, & n'ont point cru dégrader le roi en le qualifiant de représentant héréditaire de la nation. A ce titre, ils n'ont jamais féparé ce qu'ils devaient à la patrie, de ce qu'ils devaient au roi, & ce qu'ils ont fait pour fervir l'une, leur a femblé la conféquence & la preuve de leur fidélité pour l'autre. Loin de croire s'avilir par tous les facrifices personnels, ils ont cru s'honorer en les faifant. S'ils avaient eu plus d'imitateurs dans leur ordre, leur influence peut-être aurait arrêté des excès dont ils ont gémi, mais ils étaient malheureufement trop peu nombreux, pour que la confiance à la quelle ils avaient acquis des droits, eut un

*) En effet l'enfeigne du despotifme, eft la réunion de tous les pouvoirs, & les formes de gouvernement n'apportent que des modifications à cette vérité.

grand empire. Ils pensaient que si quelque chose pouvait sauver la royauté & le roi, c'était le patriotisme avéré de ceux à qui l'on connaissait des rapports plus directs avec lui; & plut à Dieu qu'en effet le roi n'eut jamais eu de relation, qu'avec ceux qui pouvaient le rendre cher aux français, ou du moins l'empêcher de leur devenir suspect! Au reste la pureté des principes qui animaient les instituteurs de la royauté constitutionnelle, n'est-elle pas assez démontrée aujourd'hui, par la fureur avec laquelle ils ont été poursuivis & immolés, depuis le jour où les conjurés ont entrepris de l'abattre?

Quelques individus pourraient à la vérité fournir des exceptions, d'après les quelles il serait injuste d'accuser la fidélité de ces deux exposés. De l'une & de l'autre part il y a eu des intriguans & des forcenés; mais la masse de ceux qui ont agi dans l'un & dans l'autre sens, a pu croire de très bonne foi, & a cru sans doute, que le système auquel elle s'attachait lui était prescrit par un devoir sacré. Il s'agit donc moins d'examiner de quel côté l'on a eu plus de délicatesse, que de quel côté l'on a raisonné le plus juste. Si l'on juge par l'événement

ment, tout le monde a eu tort. Si l'on part du point positif & qui paraît prouvé jusqu'à l'évidence, qu'une révolution était inévitable, peut-être conclura-t-on que ceux qui en ont voulu arrêter le mouvement par des résistances mal calculées, n'ont fait que le précipiter, que rendre inutiles les efforts de ses modérateurs, & que la fidélité sage & patriotique de ceux-ci, a été paralysée par la fidélité peu réfléchie & inconfidérée des autres.

Cependant la classe la plus nombreuse des victimes de la révolution, cherche à flétrir dans l'opinion de l'Europe quelques infortunés comme eux, échappés par miracle au fer des assassins: ces nouveaux réfugiés ont eu des idées politiques qui contrariaient les leurs, & c'est pour ce crime, que les premiers émigrés voudraient les faire déclarer indignes de l'hospitalité généreuse, à laquelle eux seuls croient avoir des droits; à les entendre, l'honneur, celui du moins dont ils se font les dispensateurs, doit repousser ces monstres de la société. Définissons donc enfin ce mot d'honneur, auquel un sens trop peu déterminé permet de si bizarres applications. L'honneur n'est

qu'un moyen moral fait pour servir d'encouragement aux actions utiles, & sous ce rapport, il est le supplément des loix : il est dans l'ordre de la société ce que la conscience est dans l'ordre de la nature. Donnés lui une autre signification, il cesse d'être une vertu. Ainsi à moins que l'on ne désigne sous ce nom respectable le code perturbateur, qui enchainait tous les lieutenans d'un régiment à faire nombre parmi leurs camarades, lorsqu'ils entreprenaient une sottise, & qui sous peine de déshonneur, leur ordonnait de participer à des actions déshonorantes, on ose dire que, toute idée de corporation à part, l'honneur ne prescrit point à un gentilhomme d'imiter ce que font un grand nombre d'autres gentilshommes, lorsque sa conscience lui dit qu'ils font mal. L'honneur ne défend pas de préférer une royauté limitée, à une royauté absoluë; l'honneur n'a jamais prescrit de s'isoler des intérêts de son pays; l'honneur n'a jamais permis de balancer entre les moyens de sauver la patrie & ceux de l'entraîner à sa perte; l'honneur enfin, plus puissant que toutes les affections privées, a souvent conseillé de grands actes de dévoü-

ment & n'en a jamais interdit aucun. Que les hommes impartiaux jugent à présent; ou plutôt que les plus malheureux des hommes bannissent enfin de leur cœur, ces haines déraisonnables & injustes, qui privent la cause commune du concours des lumières que chacun y pourrait apporter; qu'ils oublient, s'il est possible, ce qu'ils ont été, pour ne plus penser qu'à ce qui peut encore leur rendre une patrie; qu'ils se persuadent bien que les cinq années qu'ils ont passées hors de France sont cinq siècles, pendant lesquels tout y a changé; principes, préjugés, idées religieuses, idées politiques, mœurs, habitudes, tout ce qui compose les élémens de l'esprit public, ou ce qui en est l'effet, tout est devenu méconnaissable: ce qui existe n'a plus aucun rapport avec ce qui a servi de base aux opinions & aux jugemens datés de 1789. Ainsi argumenter d'après des données évidemment fausses; récriminer sur des torts équivoques; s'appesantir en recherches sur ce qu'on aurait du faire; se disputer sur ce que chacun a fait; croire qu'il est possible de revenir au point d'où l'on est parti, sont autant d'idées creuses & de temps perdu. Il n'est plus

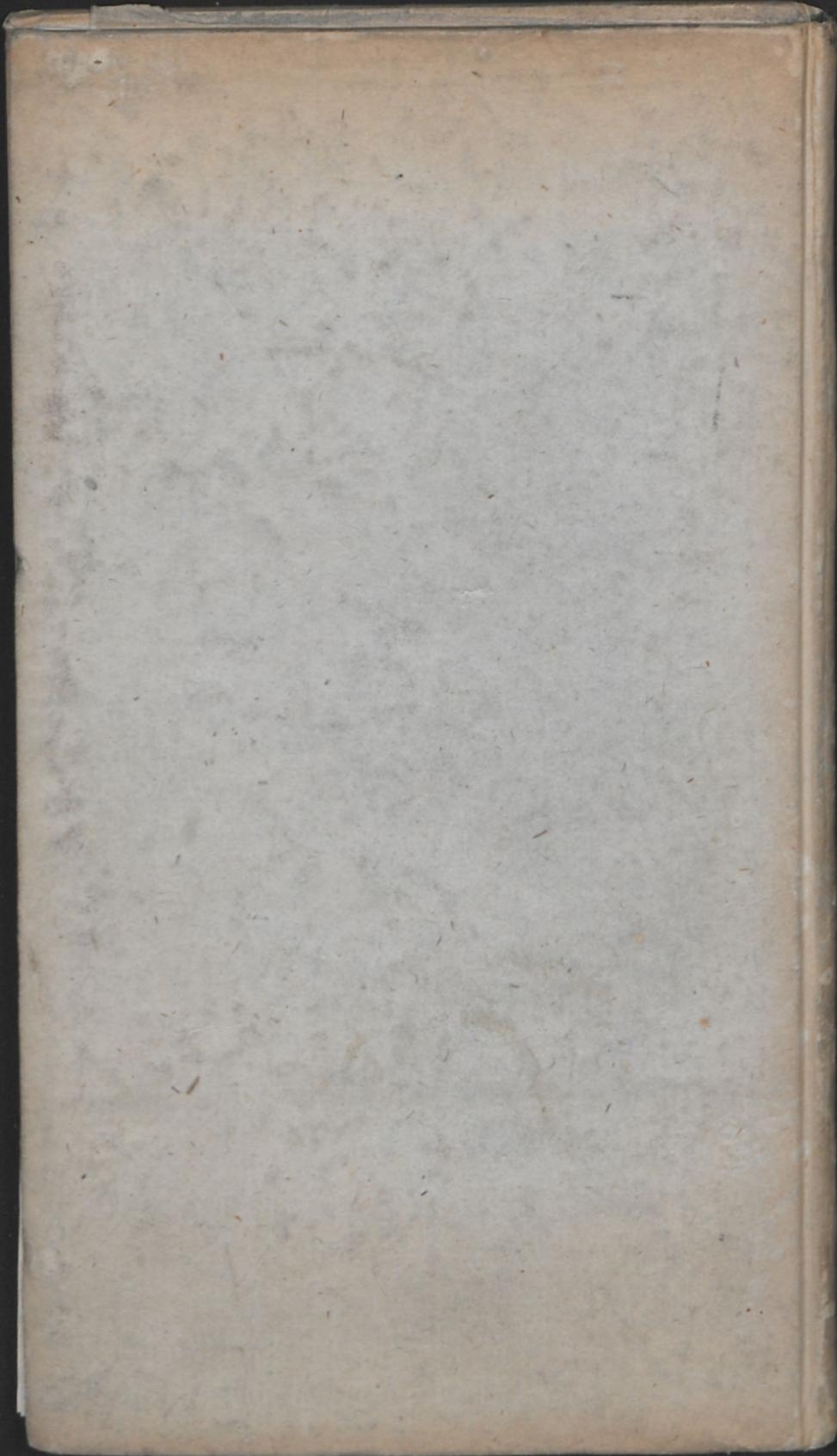
qu'une manière de se retrouver au niveau de l'esprit qui peut renaître dans la France, fatiguée un jour de forfaits & de tirans: c'est de se pénétrer de sentimens modérés, de mériter de l'indulgence en en donnant l'exemple, & d'annoblir le courage par la résignation. Le temps des illusions est fini; celui des orages ne l'est pas encore: probablement il ne le fera pas de longtems. Que le passé du moins nous serve à tous de leçons pour l'avenir; & lorsqu'il est prouvé par tant de faits, que la France ne recevra de loix que d'elle même, attachons nous donc à la seule conquête utile & encore possible, l'estime & la bienveillance nationale. Mais si vous tous à qui ces paroles de paix s'adressent, si vous persistez dans l'aveuglement qui a perdu la France & vous, je ne vous citerai plus qu'un mot terrible sorti de la bouche du malheureux Louis XVI., 14. jours avant la funeste catastrophe du 10. août. *Ne vois je pas bien*, disait il, en parlant de sa position, & de l'approche des armées dont vous étiez les guides; *Ne vois-je pas bien que les puissances étrangères & les émigrés me mettent la corde au col?*

S

22 $\frac{14}{K, 15}$

AB: 22 $\frac{14}{K, 15}$

No 2912^K





B.I.G.

Farbkarte #13

Montesquiou-Fezensac, Anne-Pierre de

Coup d'oeil

sur la

Revolution Française.

Par un ami
du Peuple, & des Loix.

Traduit de l'allemand par M. ***

H A M B O U R G .

1 7 9 4 .

